VILLE DE BEAUPRÉ

LE 10 JUIN 2024

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 10 juin 2024 à 20 h 45, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*, les soussignés, membres du Conseil de la Ville de Beaupré, étant tous présents le 10 juin 2024 à 20 h 45, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

- Adoption de l'ordre du jour
- Mandat à FQMS – contrat d'évaluation pour les années 2025 à 2030
- Achat d'étagères pour les archives

11204-100624 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

11205-100624 **MANDAT À FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ POUR LES SERVICES D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2025 À 2030**

ATTENDU que FQMS, coopérative de solidarité offre notamment des services d'évaluation relatifs à l'application du processus de confection et de tenue à jour des rôles d'évaluation aux organismes municipaux responsables de l'évaluation foncière;

ATTENDU que le contrat actuel en matière d'évaluation vient à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'une municipalité peut conclure un contrat de gré à gré sans avoir à procéder à un appel d'offres public en raison de l'exception prévue à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* avec FQMS, coopérative de solidarité;

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire retenir les services de FQMS, coopérative de solidarité pour la fourniture de tels services et par conséquent, conclure un contrat de gré à gré avec cette dernière;

ATTENDU que ce contrat ne comporte pas d'option de renouvellement au-delà de la période visée;

ATTENDU que ce contrat a fait l'objet d'un estimé préalable avant sa conclusion, que les frais de déplacement et certains services sont à tarif horaire et en supplément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville retienne les services de FQMS, coopérative de solidarité, relativement à la fourniture des services d'évaluation pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;

QUE la Ville autorise le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le contrat avec FQMS, coopérative de solidarité ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

11206-100624 **ACHAT D'ÉTAGÈRES POUR LES ARCHIVES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'étagères pour les archives au montant de 2 048,14 $ plus les taxes applicables auprès de **RICHARD & CIE**, le tout suivant la soumission #13916 datée du 3 juin 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

11207-100624 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21h 08.

PIERRE RENAUD MAIRE	JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE